

Effacement d'un seuil à la Roche d'Alès sur la Dême

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Loire-Bretagne
Région(s)	Centre
Département(s)	Indre-et-Loire
Commune(s)	Marray

Début des travaux	Septembre 2008
Fin des travaux	Septembre 2008
Linéaire concerné par les travaux	300 m



Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Dême
Distance à la source	10,5 km
Largeur moyenne	4 m
Pente moyenne	4 ‰
Débit moyen	1,5 m ³ /s



Le vannage, en 2008, avant démantèlement.

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Se mettre en conformité avec la réglementation.
- Rétablir la libre circulation pour la truite fario sur tout le cours de la Dême dans le département d'Indre-et-Loire.

Le milieu et les pressions

La Dême est un affluent du Loir de 16,5 kilomètres de long. Ce cours d'eau est classé « cours d'eau à migrateurs » pour la truite fario.

La Dême présente 17 ouvrages sur son linéaire. Ces derniers font obstacle à la continuité écologique et bloquent la migration des truites.

Contexte réglementaire Cours d'eau classé

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau FRGR1093
Réf. site Natura 2000 Non concerné

Le décret du 1^{er} avril 1905, modifié par le décret du 27 avril 1995, classe la Dême parmi les cours d'eau soumis au régime des échelles à poissons [art. 1^{er}, paragraphe 2, de la loi du 31 mai 1865] pour la libre circulation des poissons migrateurs.

Le Code de l'environnement [art. L.432-6 à L.432-8] définit les obligations des propriétaires d'ouvrages en matière de libre circulation des poissons migrateurs et leur impose une obligation de résultat. Il prévoit notamment :

- d'équiper, sans indemnités, les ouvrages de dispositifs de franchissement ;
- d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs ;
- de garantir et d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs.

■ Les opportunités d'intervention

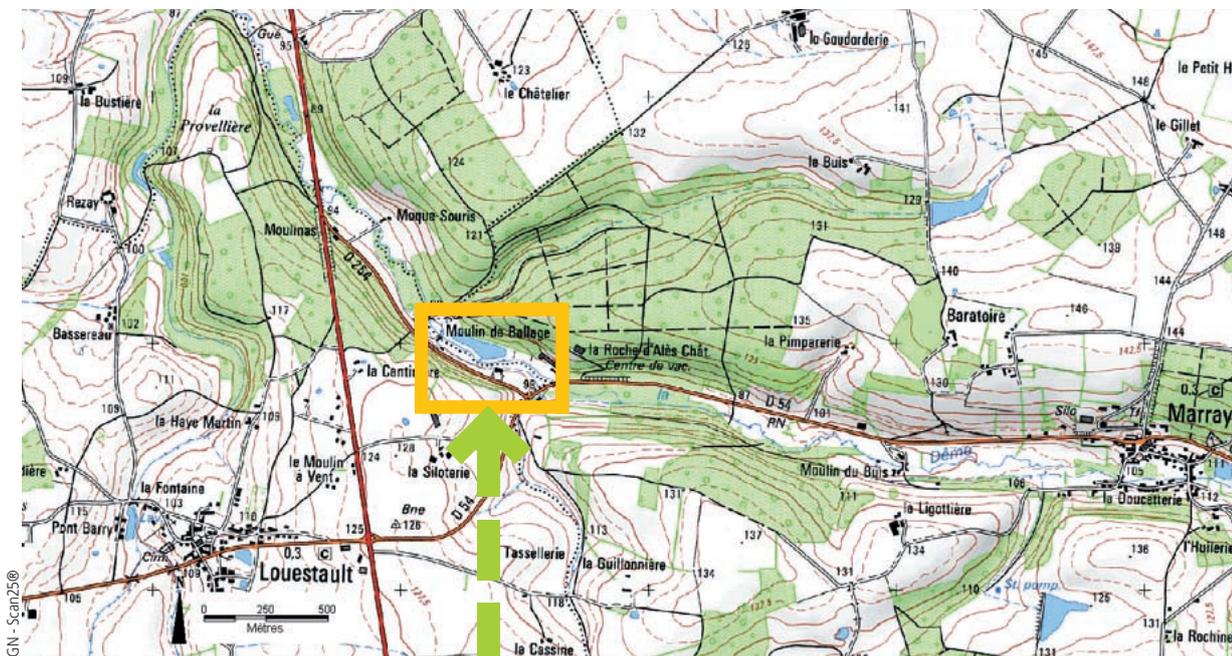
En 2003, la fédération départementale pour la pêche, en partenariat avec la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et en collaboration avec le Conseil supérieur de la pêche (CSP) devenu depuis Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), a expertisé tous les ouvrages des trois cours d'eau du département, soumis au régime des échelles à poissons (Dême, Long et Escotais).

Suite à cette expertise, et en raison d'un contexte assez favorable au rétablissement de la libre circulation de la truite fario sur la Dême, la brigade départementale du CSP a décidé dans un premier temps, en accord avec la DDAF, d'informer verbalement chaque propriétaire du contexte réglementaire, de l'expertise réalisée sur leur(s) ouvrage(s) et des

Frayerie observée, en novembre 2009, sur les radiers découverts par l'effacement de l'ouvrage.



Laetitia Boulet-Berry - Onema



IGN - Scan25®

différentes propositions techniques envisageables. Une copie du rapport écrit transmis à la DDAF leur a ensuite été adressée. Chaque propriétaire a par la suite été mis en demeure, par courrier administratif, de se mettre en conformité vis-à-vis du Code de l'environnement dans un délai imparti. Le propriétaire de l'ouvrage à la Roche d'Alès, face à la vétusté de l'ouvrage et au coût de son aménagement pour sa mise en conformité, a opté pour l'effacement total du seuil. Les autres ouvrages ont fait l'objet d'ouverture de vannes ou d'équipements rustiques pour favoriser la franchissabilité par les espèces cibles.

■ Les travaux et aménagements

Les travaux ont été réalisés sur un terrain privé au niveau du château de la Roche d'Alès. Ils ont consisté à démanteler la vanne de l'ouvrage.

■ La démarche réglementaire

Un document technique concernant l'effacement de l'ouvrage, réalisé et proposé par l'association de pêche locale, soumis au service de police de l'eau de la DDAF a été suffisant. Les travaux ont été réalisés après avis favorable de l'administration.

■ La gestion

Aucune mesure particulière de gestion n'a été prise.

■ Le suivi

Aucun état initial n'a été réalisé. Un suivi photographique avant et après travaux est en cours.

L'Onema met en place depuis 2009 un suivi de l'évolution des caractéristiques hydromorphologiques du secteur suite à l'effacement de l'ouvrage. Ce secteur fait également l'objet d'observations ponctuelles de reproductions de truites fario.

■ Le bilan et les perspectives

L'effacement de l'ouvrage a permis la réapparition d'une diversité d'habitat en amont de l'ouvrage : diversité des écoulements, hétérogénéité granulométrique, diversité des profils en travers. Une frayère a été observée le 20 novembre 2009 au droit du château de la Roche d'Alès.

Après les travaux, le propriétaire a installé en compensation des micro-seuils de 10 à 20 cm. Ceux-ci devraient être, en accord avec le propriétaire, remodelés de façon à :

- favoriser une meilleure diversification des écoulements à l'amont ;
- être plus adaptés à la franchissabilité par les truites fario.

Diversité des faciès d'écoulement dans l'ancienne retenue découverte suite à l'effacement de l'ouvrage (novembre 2009).



Laetitia Boutet-Berry - Onema

Coûts

En euros HT

Coût des études	0 €
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements	3 000 €
Coût de la valorisation	non concerné
Coût total de l'opération	3 000 €

Partenaires financiers et financements :
Agence de l'eau (30 %), propriétaire (70 %).

Partenaires techniques du projet :
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) - service départemental, fédération départementale pour la pêche, DDAF.



Laetitia Boutet-Berry - Onema

Les micro-seuils réalisés par le propriétaire (2009).

Déchargé des obligations d'entretien de l'ouvrage, le propriétaire est satisfait des travaux réalisés.

Aujourd'hui dans le département de l'Indre-et-Loire, tous les ouvrages de la Dême sont en conformité au titre de l'article L.432-6.

La valorisation de l'opération

Les travaux ont été présentés lors d'une réunion des élus du SAGE Loir, le 10 novembre 2009 à Saint-Paterne-Racan, sur le thème de l'hydromorphologie des cours d'eau.



RICOU G. (2008). *Proposition d'effacement des ouvrages du lieu-dit « La Roche d'Alès » (commune de Marray), FDAAPPMA 37 : 17.*

Maître d'ouvrage	Propriétaire de l'ouvrage
Contacts	G. Ricou FDAAPPMA d'Indre et Loire g.ricou-fedepêche37@orange.fr
	Patrick Rousseau Onema Service départemental d'Indre-et-Loire sd37@onema.fr